

APPEL AUX DONNS POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE PARILLY

Signée en mai 2013, la convention de partenariat entre l'association diocésaine de Lyon, la Fondation du patrimoine de Lyon ainsi que les associations Parce que Parilly et Viniciacum vient d'aboutir au lancement de la souscription pour la restauration de l'église Sainte Jeanne-d'Arc de Parilly. Un lancement qui s'est fait dans l'église même, le 5 juin, en présence des membres du conseil paroissial, et des représentants de Viniciacum et Parce que Parilly. "C'est le fruit d'un travail de dix ans avec le diocèse, détaille Robert Laugier (Parce que Parilly). L'enveloppe nécessaire totale s'élève à 86000 euros. Un phasage a été réalisé, les travaux démarrent dès que possible."

Construit entre 1931 et 1933 par les ouvriers de Berliet, et notamment ceux issus de l'immigration italienne et espagnole, l'édifice a été partiellement classé en 2006 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques pour ses façades, toitures et vitraux du chœur. L'église s'apprête donc à vivre plusieurs années en chantier. La première tranche des travaux (140000 euros) correspondra au traitement sanitaire et préventif du bois contre les insectes, au remplacement de la couverture en tuiles, à la reprise des étanchéités des toitures, ainsi qu'à l'intervention sur des parties délabrées sur la maçonnerie. Les associations font donc appel aux donateurs, et au mécénat d'entreprise.

Pour participer à la souscription : www.fondation-patrimoine.org
Contacts : <http://parce-que-parilly.fr> ou <http://www.viniciacum.fr>
Les dons ouvrent droit à une déduction fiscale de 66 % pour les particuliers. Pour les entreprises, une partie du don est également déductible de l'IR ou de l'IS.